Communauté de Communes
Vallée du Gapeau
Bulletin d'informations de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
193, avenue des Senès
83210 Solliès-Pont
Tél. 04 94 33 78 84
Responsable de la publication
André GEOFFROY
Rédacteur
Philippe ISSALIS
Conception graphique et réalisation
Imprimerie HEMISUD
N° ISSN : 2101-6674
PEFC
PEFC/10631-1597

Le Courrier du Gapeau

Numéro 29
Juin 2012

LE BUDGET 2012

Nouvelle année sans augmentation pour la fiscalité directe acquittée par les ménages et les entreprises

Pour faire face à ses dépenses d'investissement la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau a dû s'endetter de plus de 7 M€. Elle n'empruntera plus jusqu'en 2014.
Dans le budget 2012, cela se traduit par une hausse des charges financières qui passent à 399 755 € (123 496 € en 2011). Le remboursement en capital passe à 531 492 € (151 563 € en 2011).

Extension du gymnase Jo Saint cast

Toiture du gymnase F. Pantalacci

Cette année encore, les ménages assujettis à la fiscalité directe locale, hors progression des bases fixées par l'Etat, ne subiront pas d'augmentation de leur imposition de la part de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau. Il en ira de même pour les entreprises.
Compte-tenu de la conjoncture économique, les conseillers communautaires lors de leur réunion du 15 mars dernier consacrée au vote du budget, réunion présidée par André Geoffroy, maire de Solliès-Ville, ont décidé de ne pas accroître les dépenses des uns et des autres.
Les taux de la taxe d'habitation (7,22 %) et du foncier non bâti (4,03 %) pour les ménages et le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (31,50 %), pour les sociétés sont stables.
La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est également stable à 14,50 %.
Néanmoins en raison de la progression du nombre de logements sur le territoire communautaire, la CCVG percevra 19 699 € de plus au titre de la taxe d'habitation qui produira au total plus de 2,04 millions d'euros (M€).
La pression fiscale de la CCVG, hors TEOM, est donc inchangée depuis sa création en 1996 !
L'installation de nouvelles entreprises génèrera 36 269 € de revenu supplémentaire au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) dont le produit total s'élèvera à 2,826 M€.
Cette attractivité de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau se traduira, au niveau de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, par une recette supplémentaire de 110 449 €, portant le produit total de cette dernière à 4,357 M€.
En revanche, au niveau de ses ressources, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit faire face à une baisse des dotations de l'Etat.
Si en 2011, l'Etat avait augmenté de 40 000 € les allocations de compensation TP, cette année, il diminue de plus de 10 000 € sa contribution.
Comme l'an dernier, l'Etat continue à baisser le niveau de la dotation compensation de la Taxe Professionnelle. La CCVG percevra un peu plus de 2,639 M€ millions d'euros soit 38 866 € de moins qu'en 2011 et 148 296 € de moins qu'en 2010.

Unité de compostage à La Crau

Vestiaires aux Sénès

Au niveau de la dotation versée par l'Etat au titre de l'intercommunalité, la CCVG touchera 725 646 €, soit 43 608 € de moins qu'en 2011 et 120 429 € de moins qu'en 2010.
Au total, les recettes de fonctionnement de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau s'élèvent cette année à 14,836 M€, soit 142 104 € de plus qu'en 2011.
Les recettes d'investissement attendues s'élèvent à 12,919 M€ dont 1,728 M€ versé au titre du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée).
Compte-tenu des investissements en cours, la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau a donc dû emprunter plus de 7 M€ et porter à près de 9 M€ le niveau de la dette de la Communauté de Communes.
Le président de la CCVG, André Geoffroy a été catégorique. Il nous a affirmé « *la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau ne procèdera plus à de nouveaux emprunts jusqu'en 2014* », date de la fin de la mandature.

12,9 M€ de dépenses d'investissements

Ces emprunts sont nécessaires pour mener à bien les travaux d'extension de l'ensemble sportif de Jo Saint-Cast à Solliès-Pont (2,6 M€), pour l'extension de l'unité de compostage à La Crau (3,1 M€), pour la réfection de la toiture du gymnase François Pantalacci à La Farlède (0,5 M€), pour la réalisation de travaux de voirie sur le réseau communautaire (0,5 M€), pour la réalisation des vestiaires du complexe sportif du quartier des Sénès à Solliès-Pont (329 620 €).
Notons qu'au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), l'Etat versera 150 000 € à la CCVG pour la réalisation du quai de décharge à La Farlède.
Au total les dépenses d'investissement s'élèvent à plus de 12,91 M€, contre 14,37 M€ en 2011 (voir encadré).
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 17,65 M€, contre 17,07 M€ en 2011.
Aucune nouvelle charge n'ayant été transférée des communes vers la CCVG, cette dernière leur versera, au titre de l'attribution de compensation, 5,76 M€ comme en 2011. Les communes percevront donc les mêmes sommes que l'an dernier soit : 3,85 M€ pour La Farlède, 1,37 M€ pour Solliès-Pont, 373 660 € pour Solliès-Toucas, 139 841 € pour Solliès-Ville et 30 536 € pour Belgentier.

La masse salariale de la CCVG devrait progresser de 1,5 % à 3,09 M€ pour 78 agents soit un de moins que l'an dernier, ce qui représente 17,37 % des dépenses de fonctionnement. Les indemnités des élus sont identiques à celles de l'an passé à 80 600 €, soit une baisse compte-tenu de l'inflation.
Le ramassage des ordures ménagères, avec l'exploitation de la déchetterie et celle de l'unité de compostage est toujours la deuxième source de dépenses de la CCVG (2,733 M€). Ensuite viennent les transports scolaires (230 000 €), l'entretien de la voirie (113 500 €), le portage des repas à domicile (96 000 €).
Les subventions aux associations s'élèvent au total à 341 800 € contre 381 150 € en 2011. Une baisse due notamment à l'absence cette année du passage du Tour Méditerranée sur le territoire communautaire. Une autre association n'a pas présenté de demande de subvention.
Toutes les autres structures déjà subventionnées l'an dernier seront soutenues, pour la plupart au même niveau qu'en 2011. Il en va ainsi du Rugby Club de la Vallée du Gapeau qui percevra 120 000 €.

Ventilation des recettes communautaires

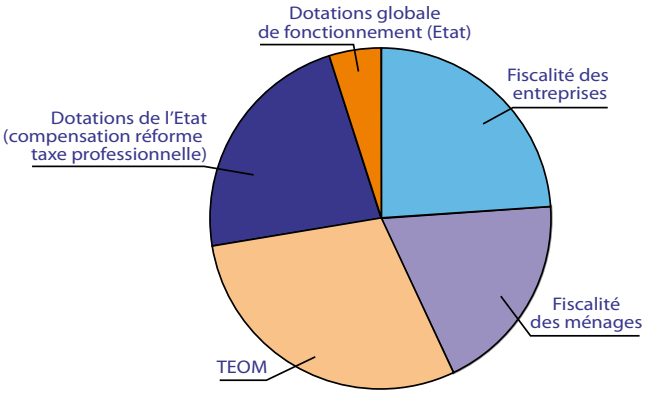

Ventilation des dépenses communautaires

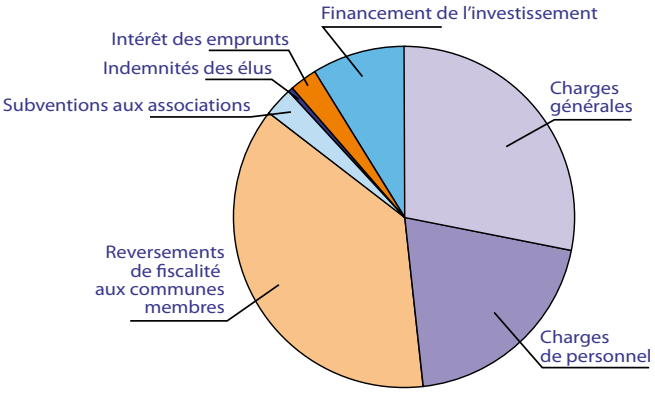

450 000 € pour les entreprises du pôle agroalimentaire

Au titre des subventions d'équipement, la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau a décidé d'aider, en 2012, à hauteur d'une première enveloppe de 450 000 €, les entreprises qui s'installeront sur le pôle agroalimentaire de La Farlède.
Ce pôle, pour lesquels les travaux de VRD (Voirie et Réseaux Divers) et de délimitation des parcelles ont été lancés, accueillera, entre autres, des entreprises devant quitter le marché de gros de Sainte-Musse à Toulon.
La subvention, votée par les conseillers communautaires, sera, pour chaque entreprise, déterminée en fonction du niveau de l'investissement. Les entreprises qui décideraient de quitter le pôle moins de cinq ans après leur implantation auront l'obligation de rembourser à la CCVG l'aide qu'elles auront perçue.

ENVIRONNEMENT

Le brûlage des déchets verts : une circulaire en fixe les règles

Deuxième département forestier de France, le Var et ses forêts sont chaque année victimes de nombreuses imprudences d'amateurs de grillades au feu de bois, d'automobilistes jetant leur cigarette sur la chaussée… mais aussi de particuliers et de professionnels brûlant leurs déchets verts.

Pour préciser les règles de cette pratique du brûlage des déchets verts, une circulaire interministérielle a été signée le 18 novembre 2011.
Elle rappelle que les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers et qu'il est donc interdit de les brûler.
Il existe, bien entendu, des exceptions.
La circulaire autorise le brûlage des déchets verts agricoles, l'écobuage et le brûlage dirigés, le brûlage conduit au titre du code forestier. Elle autorise également certains particuliers et certains professionnels à brûler leurs déchets verts.
Il s'agit de ceux dont le terrain est situé dans un zonage de Plan de Prévention des Risques incendie de forêt (PPRif) ou dont le terrain est visé par une obligation de débroussaillement au titre du code forestier.
Bien entendu avant de lancer cette opération de brûlage, il est nécessaire de faire preuve de bon sens, ce que les techniciens appellent « le respect de la pratique raisonnée du brûlage ».
Il faut tenir compte des conditions météorologiques et donc éviter de brûler quand il y a du vent, de respecter les périodes d'autorisation et donc celles d'interdiction de brûlage, d'utiliser, lorsque c'est le cas, un incinérateur en état de fonctionnement…
En cas de doute, chacun peut consulter le site Internet de la préfecture du Var www.var.gouv.fr et/ou se renseigner auprès des services de sa commune.

Le palmier et le charançon rouge

Le charançon rouge est un insecte arrivé dans le Var de la lointaine Egypte depuis quelques années. Il fait d'énormes dégâts. Il se nourrit, à l'image de certains humains, du cœur de certains palmiers. Il ne s'attaque pas à toutes les espèces.
Un palmier infesté est un palmier appelé à mourir en quelques semaines. S'il existe un traitement contre cet insecte, son utilisation n'est autorisée - chacun peut se demander pourquoi ? - que dans certains territoires du département. Le secteur de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau ne bénéficie pas de cette autorisation.
Le charançon rouge étant très résistant, la destruction des arbres morts nécessite l'utilisation de techniques spéciales pour éradiquer les insectes présents et donc éviter leur propagation vers d'autres palmiers encore sains.
Pour ces raisons, les palmiers (et leurs palmes) contaminés ne peuvent être collectés par les services de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau. Seule une entreprise agréée peut intervenir sur un palmier malade ou mort. Elle doit respecter des règles très précises.
La liste de ces entreprises se trouve sur le site Internet de la CCVG (ccvg.fr). On peut aussi interroger les services de la Communauté de Communes par courriel (info@ccvg.fr) pour connaître les coordonnées d'une entreprise. Pour ceux qui n'ont pas accès à Internet il est possible de téléphoner au siège de la CCVG.
Tél : **04.94.33.78.84**
ou aux services techniques au **04.94.27.87.31**

Efficacité sur le Net : jeunes-gapeau.com rejoint en septembre ccvg.fr

Par souci d'efficacité, les services de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau ont décidé de fusionner le site Internet jeunesse (jeunes-gapeau.com) avec celui de la CCVG (ccvg.fr).
Cette fusion absorption sera effective dans le courant de l'automne, sans doute dès la fin septembre. Nous ne manquerons pas de vous en informer.
Chacun pourra alors trouver les informations concernant la jeunesse sur les pages qui lui seront dédiées au sein du site de la CCVG.
Pour les informations à caractère général, le site de la CCVG disposera de liens pour diriger l'internaute vers les autres acteurs en charge de la jeunesse : la Caisse d'Allocations Familiales, l'Etat et de nombreux organismes parapublics et privés.

Six entreprises soutenues par Var Initiative

Var Initiative, plate-forme d'initiative du département, soutenue par la CCVG a permis à six personnes de s'installer sur le territoire communautaire en 2011. Quatre ont créé une nouvelle entreprise et pour deux d'entre elles, il s'agit d'une reprise d'entreprises existantes. Au total, en comptant leur emploi, les nouveaux entrepreneurs ont créé neuf emplois. Plus de 360 000 € ont été investis (176 000 € d'emprunt, 113 440 € d'apports personnels). 25 900 € ont été apportés par Var Initiative sous la forme de prêts d'honneur. Trois entreprises sont implantées sur Solliès-Pont, deux à La Farlède et une à Solliès-Toucas.

Information En raison de la richesse de l'actualité, il ne nous est pas possible de vous présenter dans ce numéro du « Courrier du Gapeau », des entreprises du territoire communautaire. Vous les retrouverez dans le prochain numéro.

Défense de la forêt contre les incendies

Le Conseil Général du Var subventionne les travaux entrepris par la Communauté de Communes

Comme toutes les années, les conseillers communautaires ont décidé de poursuivre la réalisation d'études et de travaux pour renforcer la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI). Les unes et les autres sont menés au titre du Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier (PIDAF).

Les travaux qui seront entrepris cette année s'élèvent au total à 242 708 €. Ils sont subventionnés à hauteur de 30 % par le Conseil Général du Var. La commission permanente du 28 novembre 2011, de la collectivité départementale a donc décidé d'aider à hauteur de 72 813 € la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau.

Ces travaux détaillés dans les tableaux ci-dessus concernent les communes de Belgentier et Solliès-Toucas.
Ils permettront, au total, la mise aux normes de 3 800 mètres de pistes forestières, l'installation de 3 citernes, la mise aux normes de débroussaillement de 25,1 hectares et le débroussaillement de 11,5 hectares.

Les investissements

Commune	Site	Descriptif travaux	Quantité	Montant des travaux H.T.
Belgentier	V73 la Rouvière	mise aux normes de la piste	1 840 m	57 481,60 €
Belgentier	V73 la Rouvière	mise aux normes du débroussaillement	3,7 ha	11 558,80 €
Solliès-Toucas	V40	mise aux normes du débroussaillement	17 ha	44 200,00 €
Solliès-Toucas	V40	pose citerne	2,00	18 000,00 €
Solliès-Toucas	V75 La Verdanne	mise aux normes de la piste	2 000 m	50 000,00 €
Solliès-Toucas	V75 La Verdanne	mise aux normes du débroussaillement	4,4 ha	14 080,00 €
Solliès-Toucas	V75 La Verdanne	pose citerne	1,00	18 000,00 €
		TOTAL HT		213 320,40 €
		Maîtrise d'œuvre	3,7126 %	7 919,92 €
		TOTAL OPERATION HT		**221 240,32 €**

Le fonctionnement

Commune	Site	Descriptif travaux	Quantité	Montant des travaux H.T.
Belgentier	V73 la Rouvière	débroussaillement	1,8 ha	3 240,00 €
Solliès-Toucas	V75 La Verdanne	débroussaillement	9,7 ha	17 460,00 €
		TOTAL HT		20 700,00 €
		Maîtrise d'œuvre	3,7126 %	768,53 €
		TOTAL OPERATION HT		**21 468,53 €**

JEUNESSE

Lutter contre la violence, le harcèlement et les addictions

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) de la Vallée du Gapeau va renforcer cette année ses actions de lutte contre toutes les formes de violence et de harcèlement.
Pour cela une opération de théâtre interactif sera menée par la « Compagnie 6T théâtre » auprès des élèves de 6ème dans les trois collèges de Solliès-Pont et La Farlède.
Il sera entrepris une action pour déclencher une réflexion et des échanges avec les jeunes pour les amener à s'interroger sur la violence et le harcèlement. Les partenaires de cette action sont les Centres de Loisirs du secteur communautaire, la BPDJ (Brigade de Prévention de la délinquance Juvénile), l'ANPAA 83 (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie), Radio locale Gapeau FM.
Comme chaque année des Gendarmes d'une brigade spécialisée (BPDJ de Bandol) interviendront dans les classes de CM2 pour présenter aux élèves les dangers d'Internet. De plus, une séance d'information « Connaissez-vous réellement des dangers d'Internet ? » à destination des parents est prévue le mardi 26 juin 2012 à 18 h à la médiathèque de La Farlède Entrée libre et gratuite.
Deux journées prévention et multisports seront organisées par la CCVG les vendredis 13 juillet et 10 août 2012 au siège de la CCVG et sur les terrains des Sénès.
Découvertes d'activités sportives comme le base-ball (les renards de la Vallée du Gapeau), le beach volley (ESCSVB), le rugby (RCT). Des stands de prévention sensibiliseront à la lutte contre les violences et incivilités dans le sport (BPDJ), à la nutrition (association APAOP), à l'environnement (SITTOMAT), et à la discrimination (BIJ de Solliès-Pont).
Une lutte contre les addictions sera conduite avec le soutien de la « Compagnie 6T théâtre » auprès des élèves de 3ème et par le biais d'une action devant déclencher réflexion et échanges avec des jeunes qui prépareront une émission radio pendant une semaine tous les après-midis, pendant 2 heures, dans les locaux de Gapeau FM. Ils seront encadrés par 2 animateurs. Le dernier jour l'émission sera diffusée en direct.
Une séance échanges / débat est organisée le mardi 29 mai 2012 à 18h30 à la Médiathèque de La Farlède. Le thème portera sur l'ensemble des addictions : usage, usage détourné et mésusage d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeux excessives et autres addictions sans produit. Les risques liés à ces comportements pour l'individu, son entourage et la société seront abordés dans une perspective globale, psychologique, biomédicale et sociale. Animée par Thierry Bergugna de l'ANPAA. Entrée libre et gratuite.
Au printemps, le service jeunesse de Solliès-Pont et l'équipe de la LVP organiseront une journée sport et famille « tous à vélo », le dimanche 13 mai 2012 et une autre intitulée « so foot », le vendredi 26 mai 2012
Depuis le mois de mai, la Ligue Varoise de Prévention (L.V.P.) propose des activités sur le terrain de « beach » du complexe sportif des Sénès, à Solliès-Pont. Elles se déroulent les mardis et vendredis soirs en lien avec le service jeunesse de Solliès-Pont.
La L.V.P. a prévu de mener deux actions en faveur des jeunes. L'une le 30 juin sur le thème « mieux vivre ensemble ». La seconde se déroulera les vendredi 12 et samedi 13 octobre et portera sous le titre « le château de la prévention » sur la prévention routière. Elle proposera des ateliers santé.
Il sera proposé aux élèves de CM2 de la CCVG une préparation à l'entrée en 6ème sur le thème « c'est comment le collège ? ».
En 2011, la L.V.P. a suivi sur le territoire communautaire 918 personnes, 89 familles et 23 groupes de jeunes de 6 à 25 ans. Au total, avec les contacts de rue la Ligue Varoise de Prévention a été à la rencontre de 6 355 personnes (5 870 en 2010).